

---

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2018

---

L'an deux mille dix-huit, le 29 du mois de mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOUBE, M. Cyril CAMU et M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET  
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT  
Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Michel BAUER

Absents et non représentés : 2 Mme Tiphaine RAGUENEL  
M. Olivier BACCIALONE

*Madame Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.*

# N° DL29032018-12 : renouvellement adhésion certification PEFC

Rapporteur : Madame Alexia BACQUEY

Depuis 2003, la ville adhère au système de certification PEFC (*Program for the Endorsement of Forest Certification/Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières*) qui vise :

- promouvoir la gestion durable des forêts dans le monde afin de répondre aux besoins de l'homme tout en assurant la pérennité et la prospérité des forêts ;
- apporter une garantie environnementale, sociale et économique aux acheteurs publics et privés et aux transformateurs sur l'origine des bois qu'ils utilisent et commercialisent ;
- apporter une réponse aux préoccupations de consommation responsable des consommateurs et aux exigences environnementales croissantes des acheteurs publics et privés.

Afin d'attester d'une exploitation durable de ses forêts, la ville a mis en place différents plan de gestion :

- un plan de gestion pour la période 2010 – 2024, élaboré par SDIGIT (groupe ALLIANCE) sur une surface de 953,09 Ha.
- un plan de gestion pour la période 2015 – 2029 élaboré par l'ONF et en vertu des dispositions des articles L.212-1 du Code Forestier. Ce plan concerne la forêt soumise au lieu-dit Le Gnac pour une surface de 191,82 hectares (plan approuvé lors du Conseil Municipal de 01/10/2015).

Pour garantir aux acteurs de la filière bois, la gestion durable de la forêt communale de Lacanau, il est proposé au conseil municipal de renouveler sa demande d'adhésion à la certification PEFC dont l'échéance est le 20 mai 2018.

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

## ARTICLE 1

ADHERE à l'organisme de certification PEFC Nouvelle-Aquitaine, de régler la cotisation correspondante et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique.

## ARTICLE 2

S'ENGAGE à respecter le cahier des charges national pour le propriétaire forestier.

## ARTICLE 3

S'ENGAGE à respecter le cahier des charges national pour l'exploitant forestier relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune de Lacanau.

## ARTICLE 4

CHARGE le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

05 AVR. 2018

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

05 AVR. 2018